

CONTRAT DE LOCATION

Propriétaires

Annick et François MININGER
Gîte la Grange de Neuf-Brisach
11, rue St Jean
68600 NEUF-BRISACH

Tél./Répondeur : 03 89 72 73 17
E-mail : lagrange.neufbrisach@free.fr

Nom du locataire :
Adresse :
Tél./Répondeur :
E-mail :

Le propriétaire loue au locataire un gîte selon les conditions suivantes :

Période de location :

Du : à partir **de 16 heures**
Au : avant **10 heures**

Montant de la location :€ (euros).

Cette location prendra effet dès réception du contrat en deux exemplaires datés et signés, accompagné du chèque de réservation représentant 25% du montant total de la location, soit euros.

Le solde d'un montant de euros est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de **30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les **24 heures qui suivent la date d'arrivée** indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui pourra demander le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté :

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Arrivée : le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit demander l'accord au propriétaire.

Etat des lieux : un inventaire est établi en commun à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Ménage : un forfait de 40 euros pour le ménage sera demandé au locataire à son arrivée.

Dépôt de garantie ou caution : à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 300 euros sera demandé par le propriétaire. Après établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée au contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même de départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le **caractère paisible** de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité : le présent contrat est établi pour une **capacité maximum de 6 personnes**.

Composition de la famille :

Adultes enfants de 3 à 14 ans enfants de moins de 3 ans

En cas de désaccord des parties, le Tribunal du domicile du loueur sera compétent.

Le locataire se déclare d'accord sur cette location après avoir pris connaissance des renseignements s'y rapportant.

Fait à Neuf-Brisach, le

Fait à, le

Annick et François MININGER

Lu et approuvé, le locataire :